

date de convocation :	27/11/2015
Membres en exercice :	13
Membres présents :	12
Membres ayant pris part à la délibération :	12
SECRETAIRE DE SEANCE :	Martine LABOURBE

L'AN DEUX MIL QUINZE, le HUIT DÉCEMBRE, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis IGIER, Maire

Membres présents	Christian BOISSEAU, Martine LABOURBE, Laurent MARTINEAU, Marc MOCOIGNI, Stéphanie BESIN-DEJARDIN, Claude BOMPARD, Rémi DENIS, Philippe ROUSSEAU, Céline MARIGNY, José FERNANDEZ, Mickaël BRULÉ.
Absents ayant donné pouvoir	
Absents	Nathalie LHEUREUX-CALLU

**DÉLIBÉRATION
 N° 26/2015**

**OBJET :
 TARIFS
 CONCESSIONS
 CIMETIERE
 2016**

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture en date du 21/12/2015
 Le Maire,

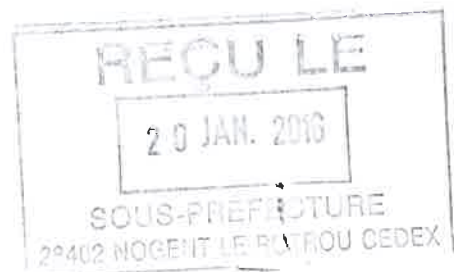
Acte pouvant faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'augmenter de 10 € les tarifs appliqués aux concessions en 2015.

Les tarifs sont donc modifiés comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS pour 2 m ²	CONCESSIONS CINERAIRE	TARIFS Pour 1 m ²
Trentenaire	250 €	Trentenaire	130 €
Cinquantenaire	370 €		

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



LE MAIRE

Jean-Louis IGIER

